

Coupon-réponse

A renvoyer **pour le 18 septembre 2009** au plus tard à
Madame Christel Delvael, Institut pour l'égalité des
femmes et des hommes, Rue Ernest Blerot 1,
1070 Bruxelles, Fax: 02/233.40.32
E-mail: christel.delvael@igvm.belgie.be

Mr. Mme

.....

Organisation

Adresse

.....

Téléphone

E-mail

Fax

Participera au colloque « Discriminations multiples.
Genre, origine, religion : à la croisée des chemins ? »

Participera au lunch

Accessibilité

Accès au bâtiment Eurostation II

(SPF Emploi, Travail et Concertation sociale – Institut pour l'égalité des femmes et des hommes). L'entrée du public se fait au 1, Rue Ernest Blerot à 1070 Bruxelles.

- **En train :** Descendez à la gare du Midi. Dans le hall, suivez les panneaux indiquant la direction « Place Horta ». Le bâtiment Eurostation II se situe juste en face de cette sortie.
- **En métro :** Prenez les lignes 2 ou 6. Descendez à l'arrêt « Gare du Midi » et suivez la sortie « Tour du Midi ». Le bâtiment Eurostation II est situé à proximité de cette sortie. Vous pouvez également traverser la gare et prendre la sortie « Place Horta ». Le bâtiment se situe juste en face de cette sortie.
- **En autobus :** Les lignes 27, 49, 50 et 78 de la STIB s'arrêtent à la gare du Midi. Les lignes HL, 116, 117, 118, 134, 136, 137 et 144 de la société De Lijn passent aussi par la gare du Midi (Avenue Paul Henri Spaak). Et enfin, les lignes W, WI, 123 et 365a du TEC font arrêt à l'avenue Fonsny.
- **En tram :** Les lignes 4, 23, 32, 55, 56, 81 et 82 s'arrêtent soit dans la rue couverte ou soit dans le métro souterrain. Dans tous les cas, suivre la direction « Tour du Midi » ou « Place Horta » pour rejoindre le bâtiment Eurostation II.
- **En voiture :** Sur la petite ceinture, suivre la direction « Gare du Midi ». Parking public souterrain Q-Parc situé à côté du bâtiment Eurostation II.

Accès pour les personnes à mobilité réduite :

Le bâtiment Eurostation II est accessible aux personnes à mobilité réduite. En venant de la place Horta ou de la rue Bara, les personnes en chaise roulante peuvent atteindre l'entrée du bâtiment par un accès en pente légère. Le personnel d'accueil prendra les dispositions nécessaires pour l'accompagnement éventuel des personnes à mobilité réduite.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1 (local 2031)

1070 Bruxelles

Tél. : 02/ 233 42 65

Fax : 02/ 233 40 32

e-mail : egalite.hommescfemmes@iefh.belgique.be

site web : www.iefh.belgium.be

Design: www.inmeterris.be - Photos: © Kelly Young - fotolia.com



**Discriminations multiples.
Genre, origine, religion :
à la croisée des chemins ?**

Matinée d'étude dans le cadre
des Assises de l'Interculturalité,

Judi 24 septembre 2009

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Salle Storck - Rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

Discriminations multiples. Genre, origine, religion : à la croisée des chemins ?

Dans le cadre des Assises de l'Interculturalité 2009, la Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a sollicité l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour organiser une matinée de réflexion à propos des discriminations multiples.

Ces Assises visent à stimuler des prises de décisions et des politiques publiques qui favorisent l'harmonie de la vie quotidienne et la lutte contre les discriminations dans une société qui connaît la cohabitation de plusieurs cultures.

Les hommes et les femmes sont constitués de plusieurs identités, liées notamment à leur religion, leur conviction philosophique, leur origine ethnique et n'entrent pas dans des catégories unidimensionnelles. Le genre est transversal aux différentes dimensions de l'être humain. Parmi les propositions du rapport de la Commission du Dialogue interculturel initié sous la législature précédente, figurait d'ailleurs celle d'établir une grille de lecture « genre » dans tous les domaines.

S'interroger sur les discriminations multiples, c'est donc se poser la question des identités multiples de chaque individu et tenir compte du fait que les expériences discriminatoires sont façonnées par celles-ci.

En dépit de la complexité des concepts liés aux discriminations multiples, il importe d'y être attentif car elles affectent concrètement le vécu quotidien des personnes. Par exemple, les femmes issues de minorités peuvent faire l'objet de formes spécifiques de préjugés et de stéréotypes et être confrontées à des types de discrimination spécifiques, non éprouvés généralement par les hommes issus de minorités ou par les femmes de la majorité. L'ampleur du phénomène est encore largement méconnue, le manque de données rendant ce type de discriminations quasiment invisibles.

Le colloque visera dès lors à s'interroger sur la prise en compte de ces discriminations multiples et de la dimension de genre par rapport aux autres discriminations : comment l'Union européenne traite-t-elle de cette problématique ? Quel est le cadre légal prévu ? Comment prendre en compte au mieux les préoccupations d'une victime de discriminations multiples ? Comment reconnaître et traiter les spécificités de chacun des motifs de discrimination et comment les articuler les uns aux autres ? Une approche intégrée de la dimension de genre permet-elle de mieux appréhender l'interculturalité ?

Dans une première intervention, il s'agira de s'attarder sur les concepts de la discrimination multiple au regard du droit européen de la lutte contre la discrimination. Une seconde intervention visera à présenter, sous l'angle du genre, l'usage des lois visant à lutter contre les discriminations raciales en Belgique.

Dans un second temps, la parole sera donnée au monde associatif de l'égalité des femmes et des hommes lors d'un débat animé par le Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme en vue de proposer des pistes d'action qui devraient servir aux conclusions des Assises.

Programme

24 septembre 2009

- 9h00** Accueil
- 9h20** Introduction
Michel Pasteel, Directeur, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- 9h30** La discrimination multiple au regard du droit européen de la lutte contre la discrimination
Christian Bayart, Avocat-associé Allen & Overy LLP
- 10h00** L'usage des lois visant à lutter contre les discriminations raciales en Belgique : une perspective de genre
Isabelle Carles, Centre de recherche METICES, Institut de sociologie, ULB
- 10h30** Pause
- 10h50** La réalité de la discrimination multiple en Belgique : le point de vue du monde associatif féminin
Participant(e)s :
- **Katlijn Malfliet**, Présidente du Nederlandstalige Vrouwenraad,
- **Magdeleine Willame-Boonen**, Présidente du Conseil des femmes francophones de Belgique,
- **Sultan Balli**, Coordinatrice ad interim du Steunpunt allochtone meisjes en vrouwen,
- **Karin Jiroflée**, Présidente du Conseil de l'égalité des chances (sous réserve),
- **Marie-Thérèse Ndumba**, Représentante de la Commission Femmes et Développement.
Modérateur : **Jozef De Witte**, Directeur, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
- 11h50** Discussion
- 12h20** Clôture
Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre, Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
- 12h35** Lunch

Une interprétation simultanée est prévue.

A
affranchir
S.V.P.



Madame Christel Delvael,
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes,
Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles